



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
ET L'ASSOCIATION (LOI 1901) UCO BRETAGNE NORD**

ANNEE 2024

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération représentée par son Président M. Vincent LE MEAUX, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 16 avril 2024, d'une part

Et

L'UCO Bretagne Nord, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé, Bd de la Tour d'Auvergne 22200 GUINGAMP, représentée par son président, M. Patrick JEZEQUEL et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

No SIRET : 393 261 235 00013

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

L'Université Catholique de l'Ouest (UCO) dont la refondation à Angers remonte à 1875, s'est implantée en 1987 dans les Côtes d'Armor, et depuis 1993 à Guingamp.

Après 30 années de présence à Guingamp, l'UCO Bretagne Nord perpétue une offre universitaire de proximité et s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire.

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur structurant pour le Pays de Guingamp et plus largement pour la Région Bretagne, l'UCO s'engage pour le développement de son territoire en cherchant à développer une offre de formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins en compétences recherchées par les recruteurs de la Région.

Considérant l'exigence maintenue d'une coopération permanente avec le territoire à travers de nombreux stages, alternances, projets tutorés ou encore services (clinique universitaire, par exemple),

Considérant sa capacité à renforcer l'attractivité du territoire en développant des partenariats économiques et en adaptant ses filières aux besoins recensés sur le territoire dans les domaines de l'industrie agroalimentaire et de la cosmétique notamment.

Considérant l'apport important des étudiants sur la vie locale (occupation de l'habitat locatif, commerces, dynamisme et vitalité démographique...)

Considérant la compétence de Guingamp-Paimpol Agglomération à intervenir en soutien au renforcement de l'enseignement supérieur dans les domaines de la recherche et du développement des formations professionnelles en rapport avec les besoins du territoire,

Considérant le rapport d'activité fourni par l'association pour l'exercice 2023, faisant état des actions, projets et partenariats développés avec le soutien de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par l'association participe au développement économique du territoire en répondant à différents objectifs ciblés par la collectivité (projets collaboratifs - accompagnement de porteurs de projets - recherche - développement de filières en phase avec les besoins des entreprises et services locaux...).

Considérant que l'intervention de Guingamp-Paimpol Agglomération est susceptible de former un effet levier pour l'accès à d'autres financements publics,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions suivant :

1. Le développement de la recherche universitaire

Parce que sans recherche, il ne peut pas y avoir de master, et que les travaux de recherche participent au rayonnement de l'UCO mais aussi du territoire de Guingamp, l'UCO Bretagne Nord continue à développer son activité de recherche dans trois grands domaines :

➤ La psychologie clinique et sociale :

Sur un territoire marqué par la progression de la problématique d'accès aux soins, les départs à la retraite de générations de psychiatres et leur non remplacement, l'UCO BN continue à former des psychologues cliniciens connaissant les structures professionnelles du territoire et à mêmes de pouvoir y travailler en sortie d'études.

L'équipe de recherche en psychologie de l'UCO BN se consacre à l'étude du phénomène suicidaire, problématique prégnante dans le grand Ouest, ainsi qu'aux rapports pathologiques au corps.

Les 10 et 11 avril 2024, un 2^{ème} colloque international sera organisé par l'équipe de recherche de l'UCO BN à Guingamp, consacré aux Evénements et passages à l'acte en période périnatale.

⇒ En cours :

- Le suicide au féminin : suicide en post-partum et suicide des femmes âgées
- Tentatives de suicide : comprendre la dynamique psychique à l'œuvre au moment du passage à l'acte

⇒ Projet de Thèse en cours de mise au point portant sur les problématiques d'insertion et de ruralité (rentrée 2024)

➤ Les biotechnologies

Etroitement liée aux ressources marines que présente le littoral breton, cette activité de recherche est consacrée à la valorisation biotechnologique des algues dans les industries cosmétiques, agroalimentaires et biologiques.

En cosmétologie, l'utilisation des biomolécules naturelles est en véritable essor. Des biomolécules marines ont déjà montré leur potentiel dans des utilisations cosmétiques. Le laboratoire d'efficacité cosmétique de l'UCO BN, en partenariat avec le Laboratoire de Biotechnologie et Chimies Marines (LBCM) de l'UBO, travaille sur la caractérisation de molécules algales présentant un intérêt en cosmétologie.

- ⇒ Renforcement de l'équipe de chercheurs
- ⇒ **Poursuite du projet PRAMSKIN** (thèse de Mathilde LESGOURGUES, 2022-2025) engagé en 2022 sous la direction de Thomas LATIRE : Étude des propriétés biologiques d'extraits ou de molécules de deux algues marines, *Ulva sp.* et *Soliera chordalis*, actions sur le métabolisme de cellules cutanées et rôle anti-inflammatoire : applications en dermo cosmétique.
- ⇒ **Nouveau projet OLipAM-Skin** (« Etudes d'extraits lipidiques et oligosaccharidiques de deux algues marines, *Ulva sp.* et *Soliera chordalis* pour des applications dermocosmétiques. Extractions, caractérisations, actions sur le métabolisme de cellules cutanées et rôle anti-inflammatoire »)
- ⇒ **Participation au projet ANR PROMALG-Health** : Proposition de nouveaux aliments et/ou ingrédients alimentaires riches ou enrichis en protéines à partir de différentes espèces de macro-algues cultivées destinées au secteur de la santé. Ce projet est validé dans le cadre de l'ANR Div-Prot 2023 dans le cadre de financement de projets de Recherche sur les nouvelles sources de protéines hors légumineuses, dans le cadre d'un consortium de 11 partenaires. L'UCO BN s'engage plus particulièrement sur l'axe nutrition-santé.

➤ L'économie et la gestion

Les projets scientifiques qui traversent le Master IES sont centrés sur l'accompagnement des grandes transitions (environnementales, technologiques, sociales) concernant les organisations de notre territoire, en particulier les PME-PMI.

- ⇒ En cours : Développement de la capacité créative organisationnelle
- ⇒ Transition écologique et engagement citoyen
- ⇒ Pédagogies innovantes pour un management plus éthique

2. Les transferts de compétences

L'ensemble des projets relatifs à l'animation économique s'inscrit dans un partenariat étroit avec Guingamp-Paimpol Agglomération au regard de ses compétences en matière d'économie, de recherche et innovation, avec un soutien ciblé de la Région Bretagne

L'UCO Bretagne Nord fonde son existence et son développement sur une relation privilégiée historique avec le tissu économique costarmoricaïn : les entreprises de technologie du Trégor, d'une part, et les industries du secteur agro-alimentaires d'autre part.

Au-delà des stages et des alternants (200 en 2024), des projets concrets sont développés :

➤ La clinique universitaire mobile (CUM)

La Clinique Universitaire Mobile est un centre d'application de l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Nord sous l'impulsion des enseignants-chercheurs et des professionnels en psychologie pour proposer aux étudiants de l'UCO (licence et master) de lier pratique et enseignement au cours de leurs études. Elle permet en fin de formation au diplôme de psychologue, de former les stagiaires de master à l'exercice clinique.

Le projet pour l'année de 2023-24 s'appuie sur deux stages (master 2) rémunérés de 72 jours se déroulant sur toute l'année. Les étudiants sont supervisés par 6 professionnels, enseignants à l'UCO et psychologues.

La CUM propose :

- des **consultations gratuites** pour les **étudiants** de l'UCO BN (point d'écoute)
- des consultations gratuites pour les **habitants** des Côtes d'Armor, notamment les publics précaires et isolés sur le territoire.
- des temps de partage et de réflexions cliniques pour les étudiants et les professionnels autour de supports culturels ou lors d'**événements professionnels ou scientifiques** à

l'UCO BN (projection de films ou de documentaires, journées professionnelles, colloques, journées d'études).

⇒ Pour 2024 :

- Collaboration avec le service de PMI de la MDD de Guingamp à travers des permanences pour les usagers des services sociaux du Département. Une convention sera soumise à la commission permanente de février 2024.
- Ouverture du point d'écoute étudiants à l'ensemble des étudiants guingampais (BTS, INSEAC).

➤ Le Hall biotech

Depuis sa création, l'UCO BN propose aux entreprises d'utiliser les ressources de son hall technologique.

Cette ouverture a ainsi largement bénéficié aux entreprises des secteurs agro-alimentaires et cosmétiques, mais de nombreux autres secteurs travaillent aussi régulièrement avec l'UCO BN, ses étudiants, ses enseignants et ses chercheurs, pour mettre au point de nouveaux produits ou process. En 2023, les enseignants du pôle sciences ont notamment accompagné (2022-2023) ou accompagnent (2023-2024) des projets tutorés avec Algaia (Manche), Galité-Guyenne (Gironde), Got Cosmetic Solutions (45), Got Cosmetic Solutions (45), Valorex (35), Ardex (77) et Trew (22), ainsi que deux projets d'entrepreneuriat étudiant.

Dans la perspective d'une structuration organisationnelle visant une meilleure visibilité de nos capacités d'appui technique et scientifique auprès des entreprises, il a été prévu d'identifier et de valoriser des ressources humaines (dédiées et financées) pour cette activité et de renforcer les équipements du hall mobilisés pour cette activité.

Ainsi, **0,4 ETP** ont été spécifiquement fléchés au sein du pôle sciences sur **l'accompagnement** technologique des projets des entreprises de l'IAA et de la cosmétique (0,2 ETP) et sur l'accompagnement stratégique et collaboratif des entreprises et des porteurs de projets (prospection, identification des problématiques, mise en relation avec les équipes de recherche et les réseaux professionnels...) pour 0,2 ETP.

En complément, un effort important de mise à niveau des **équipements du hall technologique** a été réalisé en 2023. L'effort réalisé, isolé dans le cadre des demandes de subventions 2023, ne sera pas réitéré dans les mêmes proportions en 2024, les dépenses afférentes à cet équipement étant intégrées dans le chapitre recherche.

➤ Le développement touristique

- Un projet tutoré conduit sur plusieurs années et en voie d'achèvement, qui a permis la création d'un **circuit découverte à vélo** de la ville de Guingamp, en lien avec les commerçants de la ville et qui fera l'objet d'un évènement à la rentrée prochaine ;
- L'organisation d'une **randonnée gourmande** via un stage de LEA3 au sein des services de GPA ;
- La réalisation d'une **enquête sur les loisirs des étudiants** de Guingamp et de Paimpol, présentée à la vice-présidente chargée du tourisme au sein de l'agglomération.

3. L'évolution de l'offre de formations

➤ Développement de la formation professionnelle et continue

La mise au point d'un premier chapitre du catalogue de formation professionnelle était un des objectifs de l'année 2023. Aujourd'hui, ces dernières sont dispensées dans le cadre des formations diplômantes (licences, masters) ou des certifications et DU, sur le calendrier universitaire.

La mise au point d'une réponse aux besoins des acteurs économiques suppose notamment que ce format soit adapté.

Aux fins de mise au point d'un premier catalogue en vue de la rentrée 2024-2025, l'UCO BN a **recruté** une compétence chargée de structurer l'offre sur la base de modules existants au sein des licences, masters, diplômes universitaires et certificats (dont le certificat solidarité internationale précité).

Parallèlement, l'UCO BN **adapte le format de ses rencontres professionnelles et scientifiques** afin de toucher un public élargi. A titre d'illustration, le colloque international de psychologie d'avril 2024 sera accessible dans un format **distanciel interactif** à même de pouvoir être suivi par un panel élargi de professionnels du travail social et du soin depuis leurs lieux habituel de travail.

Enfin, le travail de conception de nos nouvelles formations « embarque » désormais l'objectif de conception de modules de type **MOOC** qui nécessite une adaptation des méthodes, formats et pratiques pédagogiques, adaptées à un public à distance et disponible en dehors des horaires classiques. Une **formation** des responsables de formation est engagée en ce sens aux fins de consolider nos capacités internes à produire ces nouveaux formats ainsi qu'un accompagnement par un alternant.

La digitalisation des formations est un prérequis de l'offre de formation professionnelle. Les modules dispensés dans le cadre des licences, masters, licences professionnelles ou, DU ou certificats présentent pour beaucoup un important caractère transférable dans le champ de la formation à l'attention des actifs.

La mise au point de modules de cours en ligne (MOOC) constitue ainsi un axe essentiel à la constitution du catalogue.

L'ingénierie pédagogique spécifique (scénarisation des cours, mise en place et gestion d'une plate-forme, etc.) nécessite un accompagnement de nos enseignants pour développer cette compétence et gérer la plate-forme. Le recrutement d'un.e alternant.e de niveau Master est envisagé dans ce but.

➤ Nouvelles formations 2024-2025

- ***Certificat Physiologie et anatomie humaine***
- ***Licence pro 180 Bio-industries et biotechnologies***
- ***Master Psychologie***
- ***Licence Pro Aménagement du paysage, mention Gestion de Chantier, création et repise d'entreprises***
- ***Certificat de communication digitale***
- ***Licence sanitaire et sociale***

Au regard des besoins de compétences exprimés par les opérateurs sociaux et médico-sociaux et au vu des caractéristiques de la population bretonne (vieillesse, problématiques sociales émergentes...), ainsi que l'engagement des collectivités dans l'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement des personnes concernées par les limitations d'autonomie du fait de l'âge ou du handicap, l'UCO BN va procéder à une étude d'opportunité et de faisabilité visant à la création d'une formation généraliste fortement arrimée à l'offre sociale et médico-sociale locale. La phase étude

sera finalisée en 2024 pour communication et intégration dans Parcoursup en juin 2024. Le travail s'appuiera sur les facultés de droit économie et gestion et de sciences humaines et sociales de l'UCO BN, dans le cadre d'un partenariat avec l'UBS.

- **DU personnel navigant commercial**

4. Evénements U'COOK et U'COSMETICS les 21 et 22 mars 2024



Dans ce cadre, Guingamp-Paimpol Agglomération contribue financièrement à la réalisation de ce programme sans attendre de contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention a une durée d'un an.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Au titre de l'année 2024, Guingamp-Paimpol Agglomération contribue financièrement pour un montant de 85 500 € :

- Aux programmes de recherche et nouvelles formations
- Aux projets développés en lien avec le territoire et le développement local (habitants, entreprises, tourisme,...)

4.2 Guingamp-Paimpol Agglomération contribue financièrement pour un montant de 3 000 € aux événements U'COSMETICS et U'COOK

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Guingamp-Paimpol Agglomération verse 50% de sa contribution à la notification de la convention et le solde après les vérifications réalisées par ses soins conformément à l'article 6 et, le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 3.4.

La contribution aux événements U'Cosmetics et U'Cook est versée en une seule fois dès transmission du bilan financier de l'opération et notification de la présente convention.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués à :

BIC : CMBRFR2BARK IBAN : FR76 1558 9228 0301 0494 8704 329 CCM GUINGAMP

L'ordonnateur de la dépense est le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le comptable assignataire est le Trésorier.

ARTICLE 6 : JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice en cours, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

1. le compte-rendu financier s'inspirant de l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution du programme d'actions prévu dans la présente convention.
Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif de ce programme d'actions comprenant les éléments d'évaluation définis d'un commun accord entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée ;
2. les comptes annuels de l'association
3. le rapport d'activité

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

L'association s'engage à fournir à Guingamp-Paimpol Agglomération la liste des partenariats économiques mis en place au cours de l'année universitaire 2023/2024 ainsi que la liste des porteurs de projets qui auront été accompagnés durant cette même période.

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de manière lisible le soutien apporté par la collectivité dans ses supports d'informations ou de communication et tous documents produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la collectivité sans délai.

ARTICLE 8: SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de Guingamp-Paimpol Agglomération, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention,

après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

ARTICLE 9: EVALUATION

L'association s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions permettant de mesurer son impact sur

- Le développement de la recherche sur les thématiques concernées,
- La performance de l'outil de travail et l'attractivité des formations proposées,
- Le développement des partenariats avec les entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets dans le domaine agroalimentaire et cosmétique (utilisation des équipements).

ARTICLE 10 : CONTROLE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Guingamp-Paimpol Agglomération contrôlera, à l'issue de la convention, l'utilisation de la contribution financière en vérifiant que cette contribution n'excède pas le coût du programme d'actions.

ARTICLE 11: CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à une nouvelle décision du conseil communautaire.

ARTICLE 12 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association.

ARTICLE 13: RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une notification écrite valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 : RECOURS

Les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable aux litiges qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention. En dernier ressort, le tribunal administratif de RENNES, serait territorialement compétent.

A GUINGAMP, le
Pour l'association

Le Président
Patrick JEZEQUEL

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Président
Vincent LE MEAUX